

SICAV MULTI UNITS FRANCE

**AVIS AUX ACTIONNAIRES
CONCERNANT LA MISE EN CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE AIFMD II RELATIVES
À LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ**

*Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus de la SICAV Multi Units France (le « **Prospectus** »).*

Le Représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zurich, souhaite informer les investisseurs en Suisse du suivant :

Nous vous comptons parmi les actionnaires d'un ou plusieurs compartiments de la SICAV Multi Units France (la « SICAV »), dont la société de gestion est **Amundi Asset Management** (ci-après la « **Société de gestion** »).

Nous vous informons que, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SICAV tenue le 15 juillet 2026, il a été décidé de modifier les statuts ainsi que le Prospectus de la SICAV afin d'y préciser les modalités de mise en œuvre du mécanisme de plafonnement des rachats (le « **Mécanisme** ») applicable à chacun des compartiments, conformément aux évolutions résultant de la transposition en droit français de la directive (UE) 2024/927, modifiant la directive 2009/65/CE en ce qui concerne la gestion du risque de liquidité.

Ce mécanisme, déjà prévu au sein de la SICAV en tant qu'outil de gestion du risque de liquidité, permet à la Société de gestion de limiter temporairement le montant des rachats exécutés sur une période donnée lorsque les conditions de marché ou le niveau des demandes de rachat le justifient, dans l'intérêt des investisseurs et dans le respect de l'égalité de traitement entre actionnaires. Le mécanisme de plafonnement des rachats applicable à chacun des compartiments de la SICAV est fixé à 5 % de l'actif net de chacun d'eux.

L'application de ce seuil interviendra le 20 août (la « **Date d'effet** »).

La section « Modalités de souscription et de rachat » du Prospectus de la SICAV sera mis à jour en conséquence à la Date d'effet.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés des Fonds disponibles sur le site www.amundiETF.fr.

Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

Pour plus de détails, veuillez-vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse www.amundi.fr, rubrique « Contactez-nous ».

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse

Zurich, le 17 août 2026

Représentant et agent chargé du service du paiement

Société Générale, Paris, succursale de Zurich
Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036